

ACTUALITÉS

Favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation



EN RÉGION

Publié le : 23.01.2014 - Modifié le : 16.01.2018

Opcalia Guadeloupe a signé une convention avec le Medef, Pôle emploi et le Fongecif pour favoriser l'emploi de cinquante demandeurs d'emploi non indemnisés de plus de 26 ans.

Baptisé « **Solidarité et compétences** », cette convention, qui s'appuie sur le dispositif Prodiat d'Opcalia, est spécialement conçue pour les chômeurs de longue durée ou qui n'ont jamais travaillé. Grâce à ce dispositif, le bénéficiaire peut se former en alternance dans l'entreprise.

Concrètement, le jeune bénéficiaire peut signer un CDD de 6 mois minimum, après une « période d'essai » d'une semaine réussie au sein de l'entreprise. Pour inciter les employeurs à recourir à ce dispositif, deux aides peuvent être proposées, au choix :

- ✔ une prise en charge à hauteur de 2 000 euros de la formation du bénéficiaire par Pôle emploi,
- ✔ une prime à l'embauche de 2 000 euros.

Si à l'issue de son contrat, le bénéficiaire n'est pas embauché, le Fongecif lui permettra de poursuivre une formation de son choix, tout en gardant une indemnité de salaire. « *Ce dispositif est adapté aux entreprises guadeloupéennes, souvent petites et parfois unipersonnelles, se félicite Philippe Roquelaure, Président du Conseil d'administration d'Opcalia Guadeloupe. Il donne à l'entreprise, qui est en fait l'organisme de formation, la possibilité de prendre un jeune, de le former en travaillant tout particulièrement sur le savoir-faire et le savoir-être.* »

Vous souhaitez en savoir + ?

Opcalia Guadeloupe – Tél. : 05 90 60 13 13